Le prédicateur islamiste Hassan Iquioussen a été expulsé par la Belgique vers le Maroc (MàJ : il fait part d'un accueil chaleureux offert par les autorités marocaines)

14/01/2023 à 14h12



14/01/2023

> *L'arrivée de l'islamiste Hassan Iquioussen au Maroc : « L'homme le plus libre sur terre » dit-il en souriant. Expulsé par la Belgique, il fait part d'un accueil chaleureux offert par les autorités marocaines. pic.twitter.com/cFegzHEMhq*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) January 14, 2023*

13/01/2023

L’imam marocain Hassan Iquioussen a été expulsé ce vendredi vers le Maroc par la Belgique, où il avait été arrêté le 30 septembre après son expulsion de France pour des “propos incitant à la haine et à la discrimination”, a annoncé son avocate française.

Ce prédicateur du nord de la France, dont le ministre de l’Intérieur Gérald Darmanin avait annoncé l’expulsion fin juillet, a été expulsé vers Casablanca après la délivrance jeudi d’un laisser-passer par les autorités marocaines, a précisé Me Lucie Simon.

(…)

BFMTV

29/12/2022

> *15/11/2022 la Belgique prend une décision de reconduite de l'imam à la frontière française. "Les autorités françaises réclament toujours le retour de la personne afin de pouvoir l'envoyer au Maroc" écrivait Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration belge 2/*
>
> *— Maxime Brandstaetter (@BranchtMaxime) December 29, 2022*

> *Sollicité, le ministère de l'Intérieur ne souhaite pas faire de commentaire. 4/*
>
> *— Maxime Brandstaetter (@BranchtMaxime) December 29, 2022*

Selon les informations de BFMTV, l’imam né en France mais de

nationalité marocaine, va être reconduit à la frontière marocaine. Cela fait suite au *statu quo* de la France, restée silencieuse à la demande de prise en charge par les autorités belges.

[…]

BFMTV

16/11/2022

Avocate d'Hassan Iquioussen :

> *En résumé : la Belgique envoie un étranger qu'elle estime en séjour illégal dans toute l'Europe…en France. Ou comment le politique essaie de contourner – une fois de plus dans cette affaire – le judiciaire. Purement scandaleux.*
>
> *– Lucie Simon (@LucieSimon94) November 16, 2022*

La secrétaire d'État belge à l'Asile et la Migration a annoncé que l'imam marocain Hassan Iquioussen serait renvoyé vers le Maroc, son pays d'origine.

L'imam marocain Hassan Iquioussen, exilé cet été en Belgique pour se soustraire à un arrêté d'expulsion en France, a été en placé en centre fermé en vue d'un éloignement du territoire belge, a annoncé mercredi 15 novembre la secrétaire d'État belge à l'Asile et la Migration, Nicole de Moor.

[…]

Le Figaro

15/11/2022

> *Alexandre Devecchio sur l'imam Iquioussen : «Il semblerait qu'on ait dérangé son confort personnel et que ce monsieur soit un Tartuffe et un hypocrite» pic.twitter.com/hplCYEozxA*
>
> *— CNEWS (@CNEWS) November 15, 2022*

HASSAN IQUIOUSSEN. J’ai reçu une notification d’intention d’expulsion le 3 mai, au lendemain de la fête marquant la fin du ramadan. La police m’a transmis ce cadeau de l’Aïd de Gérald Darmanin. C’est un choc de s’entendre dire : « Vous n’êtes plus digne de vivre en France ». Je suis disposé à accepter des reproches, un procès. Je veux bien qu’on me condamne parce qu’il est sûr et certain que j’ai dit des choses condamnables. Mais m’expulser de l’endroit où je suis né, là où j’ai toujours vécu, c’est comme déraciner un chêne. Mon père est arrivé en France en 1936 ! C’était d’une violence inimaginable, j’ai d’abord cru à un coup de pression, une forme de bluff. Je me suis dit : ce n’est pas possible, il doit y avoir une erreur.

Le 28 juillet, le ministre de l’Intérieur Gérald Darmanin rend publique votre expulsion dans un tweet. Comment réagissez-vous ?

Je me dis qu’il n’y a que la justice qui peut me sortir d’affaire, que politiquement parlant, cela avait pris une trop grosse ampleur. On a bien essayé d’entrer en contact avec Gérald Darmanin : asseyons-nous autour d’une table, parlons en adultes… Mais on s’est heurté à un refus catégorique de son entourage.

Vous devenez subitement un sujet de débat national…

J’ai tout de suite compris que j’allais devenir un bouc émissaire, une sorte d’offrande sur l’autel de la politique. Peut-être que Monsieur Darmanin avait besoin d’un marchepied pour atteindre des objectifs politiques personnels qui n’ont rien à voir avec les intérêts de la France. Il a sans doute voulu faire de moi un exemple et doubler ses mentors par la droite, voire l’extrême droite.

Comment avez-vous appris que vous n’étiez plus le bienvenu sur le sol français ?

HASSAN IQUIOUSSEN. J’ai reçu une notification d’intention d’expulsion le 3 mai, au lendemain de la fête marquant la fin du ramadan. La police m’a transmis ce cadeau de l’Aïd de Gérald Darmanin. C’est un choc de s’entendre dire : « Vous n’êtes plus digne de vivre en France ». Je suis disposé à accepter des reproches, un procès. Je veux bien qu’on me condamne parce qu’il est sûr et certain que j’ai dit des choses condamnables. Mais m’expulser de l’endroit où je suis né, là où j’ai toujours vécu, c’est comme déraciner un chêne. Mon père est arrivé en France en 1936 ! C’était d’une violence inimaginable, j’ai d’abord cru à un coup de pression, une forme de bluff. Je me suis dit : ce n’est pas possible, il doit y avoir une erreur.

(…)

Vous avez également tenu des propos antisémites en évoquant, entre autres, un « gouvernement manipulé par les juifs ».

C’est sûr que ça, c’est de l’antisémitisme. C’est clair et net. Mais je ne suis pas antisémite. Cela fait 40 ans que je me bats pour empêcher les musulmans de tomber dans l’antisémitisme. C’est vrai que là aussi j’ai évolué : aujourd’hui, je considère par exemple que la question de la Palestine n’est pas religieuse, mais purement politique. Maintenant, oui, je fais mon mea culpa pour certains de mes propos déplacés et certaines expressions qui trompent ma

pensée. L'antisémitisme est une horreur qu'il faut combattre et prévenir par l'éducation.

(…) Le Parisien

Lucie Simon, l'avocat d'Hassan Iquioussen :

> *La France ne peut ériger n'importe quel comportement en infraction et exiger des autres Etats européens qu'ils soient ses supplétifs. Une victoire pour le droit, avec mon excellent confrère Nicolas Cohen.*
>
> *— Lucie Simon (@LucieSimon94) November 15, 2022*

Le CCIE (ex-CCIF) :

> *Le CCIE se réjouit que cette chasse à l'homme menée par le ministère de l'intérieur français soit freinée pour le moment par la justice belge.*
>
> *La France a 24h pour décider ou non de faire appel.*
>
> *— CCIE (@CCIEurope) November 15, 2022*

La cour d'appel de Mons, en Belgique, a confirmé mardi le refus d'extrader l'imam marocain Hassan Iquioussen, réclamé par la justice française pour s'être soustrait à la fin de l'été à un arrêté d'expulsion, a indiqué à l'AFP le parquet général de Mons.

[…]

Europe1

07/11/2022

L’imam Hassan Iquioussen a quitté ce lundi la prison dans laquelle il était jusqu’a présent incarcéré en Belgique, et a été placé sous surveillance électronique, a appris CNEWS.

[…]

CNews

27/10/2022

> *Info @BFMTV : L'imam Hassan Iquioussen va sortir de prison. La juge d'instruction belge vient d'autoriser son placement sous surveillance électronique chez un ami en Belgique.*
>
> *— Maxime Brandstaetter (@BranchtMaxime) October 27, 2022*

22/10/2022

Les avocats de l’imam contestent notamment des déclarations de Gérald Darmanin sur BFMTV, dans lesquelles il présentait l’imam comme « un délinquant, un fuyard et un séparatiste ».

Les avocats de l’imam marocain Hassan Iquioussen, réclamé par la justice française pour s’être soustrait à un arrêté d’expulsion, ont saisi la justice pour diffamation publique à l’encontre de leur client par Gérald Darmanin, a-t-on appris vendredi de source judiciaire.

Dans leur citation directe, les avocats reprochent au ministre de l’Intérieur des propos qu’ils jugent diffamatoires à

l'égard de Hassan Iquioussen. Ils contestent notamment des déclarations de Gérald Darmanin sur BFMTV le 2 septembre dernier, dans lesquelles il présentait l'imam comme « un délinquant, un fuyard et un séparatiste » ou affirmait que « M. Iquioussen, qui a des choses à se reprocher, s'est soustrait à la décision de justice ».

Hassan Iquioussen a déjà remporté vendredi une première manche devant un tribunal de Belgique, où il s'est exilé. Après avoir auditionné à huis clos l'imam, qui conteste son extradition, la chambre du conseil du tribunal de Tournai « a refusé la remise à la France ». Le parquet de Tournai a annoncé avoir interjeté appel.

[…]

Le Parisien

21/10/2022

> *La chambre du conseil de Tournai refuse de remettre #Iquioussen à la France au regard de l'illégalité du mandat d'arrêt européen. Ni le droit, ni les autorités de poursuite ne peuvent être instrumentalisés à des fins politiques, il fallait peut-être la Belgique pour le rappeler.*
>
> *— Lucie Simon (@LucieSimon94) October 21, 2022*

> *La chambre du conseil Belge de Tournai a refusé de remettre l'imam Hassan #Iquioussen à la France. Pour l'instant il reste en détention en Belgique, au moins jusqu'à lundi, date jusqu'à laquelle le parquet peut encore faire appel. @BFMTV*
>
> *— Maxime Brandstaetter (@BranchtMaxime) October 21, 2022*

04/10/2022

Interpellé vendredi à Jemappes en vertu d'un mandat d'arrêt européen, l'imam marocain Hassan Iquioussen se trouve dans une situation complexe. Il va contester sa demande de remise par la France.

L'imam a finalement été arrêté vendredi en Belgique, à Jemappes, où il logeait chez une connaissance. Un juge d'instruction lui a signifié son MAE puis il a immédiatement été conduit à la prison de Tournai. L'intéressé attend une date de passage devant la chambre du conseil, comme nous le confirment son avocate française, Lucie Simon, et son associé belge, Nicolas Cohen.

Cette audience doit intervenir dans les deux semaines. Une chose est certaine à cette heure : Hassan Iquioussen va s'opposer à l'exécution du mandat d'arrêt européen. Ce qui va automatiquement rallonger la procédure. La remise à la France pourrait prendre plusieurs semaines… si elle aboutit.

Nicolas Cohen fourbit ses arguments avant le passage en chambre du conseil. L'avocat ne souhaite pas détailler lesquels, mais deux angles d'attaque semblent évidents.

> *Communiqué de presse (un tantinet juridique) annonçant la contestation par Hassan #Iquioussen du mandat d'arrêt européen pic.twitter.com/8dxxHhBA9d*
>
> *— Lucie Simon (@LucieSimon94) October 4, 2022*

[…]

Le Soir

03/10/2022

Mis en cause pour des propos jugés «contraires aux valeurs de la République», cet imam du Nord est sous le coup d'un arrêté d'expulsion signé par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin.

L'imam marocain Hassan Iquioussen, **arrêté vendredi en Belgique en vertu d'un mandat d'arrêt européen (MAE) émis par Paris, compte sur la justice belge pour résister «*aux pressions*» de la France**, qui réclame sa remise afin de pouvoir l'expulser, a indiqué ce lundi 3 octobre son avocate à l'AFP.

« *Hassan Iquioussen fait confiance en la justice belge pour ne pas céder aux pressions d'un exécutif français avide d'un trophée médiatique pour servir un agenda législatif funeste* », écrit son conseil, Me Lucie Simon, dans un communiqué.

[…]

Le Figaro

30/09/2022

L'imam Hassan Iquioussen arrêté en Belgique.

AFP

23/09/2022

L’enquête sur la disparition de l’imam marocain né en France, Hassan Iquioussen, serait en train de patiner «en raison notamment d’une coopération au point mort» avec la Belgique, où la justice française suppose qu’il se trouve. «Il y a trois semaines, le Conseil d’Etat validait la mesure d’expulsion du prédicateur. Mais, depuis, aucune trace de l’imam qui s’est volatilisé, sans doute en Belgique, d’après le ministère de l’Intérieur. Une enquête et des recherches sont en cours», mais «l’affaire piétine», selon des informations obtenues par RMC / BFM TV.

Sous le coup d’un mandat d’arrêt européen, Iquioussen reste en effet introuvable, tandis qu’à Bruxelles, le mandat «n’est toujours pas exécuté, parce que l’infraction reprochée au prédicateur n’existe pas en Belgique», révèle encore le média français, soulignant que l’activation du mandat «est une condition obligatoire» pour déclencher l’arrestation, si l’homme se trouve effectivement dans le pays, comme le suppose la partie française. En France, Iquioussen est dans le viseur, à la suite de polémiques sur des propos antisémites et misogynes remontant à 2003, mais pour lesquels il n’a jamais fait l’objet ni d’une plainte, ni d’une condamnation.

Yabiladi

07/09/2022

> *« Il est riche, beaucoup plus que ce qu’imaginaient les sympathisants qui ont lancé une cagnotte en ligne pour l’aider à payer sa défense ! » : Hassan Iquioussen, l’imam en fuite est à la tête d’un patrimoine de plusieurs millions d’euros*

03/09/2022

Hassan Iquioussen a “quitté le territoire français”, affirme son avocate :

> *Hassan Iquioussen a "quitté le territoire français", affirme son avocate sur BFMTV pic.twitter.com/pYltNZ7rfJ*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) September 2, 2022*

> *L'avocate de l'imam Hassan Iquioussen dénonce "une forme de chasse à l'homme, de traque, de chasse aux musulmans" pic.twitter.com/NUeDABljbv*
>
> *— BFMTV (@BFMTV) September 2, 2022*

02/09/2022

L’imam en fuite désormais visé par un mandat d’arrêt européen.

franceinfo

01/09/2022

Le Maroc a suspendu le laissez-passer consulaire attribué à l’imam Hassan Iquioussen, document qui devait permettre son accueil par le royaume, après expulsion de France. L’affaire

du prédicateur accusé d'incitation à la haine semble prendre un revirement improbable. Et diplomatique.

[…]

Selon **Le Desk**, la volte-face marocaine serait due au manque de "*clarté*" de la France au sujet du statut du Sahara occidental tout comme à la décision française de réduire le nombre de visas accordés aux ressortissants maghrébins.

Du côté marocain, la nouvelle politique de quotas a été vécue comme "*une punition collective*", précise le site d'information **Barlamane**, puisqu'elle impacterait "*le quotidien de centaines de milliers d'individus*" *qui* partagent leurs vies entre les deux rives.

Selon "*une source proche du dossier*" citée par **360**, média proche du pouvoir, la France exerce une "*politique de pression*" qui requiert une coopération consulaire "*à la carte*", pour servir "*les intérêts français*" aux dépens des "*intérêts marocains*".

Par ailleurs, le Maroc reprocherait une absence de "*concertations avec ses autorités*" et contesterait donc une prise de décision "*unilatérale*" du côté français, rapporte *Al-Jazeera*.

Courrier International

> *La France n'est pas destinée à être la poubelle du monde.*
> *En tant que Français, notre intérêt c'est que l'imam Hassan #Iquioussen ne vive plus chez nous.*
> *pic.twitter.com/8rG3Hw0NZ1*
>
> *— Charlotte d'Ornellas (@ChdOrnellas) September 1, 2022*

Très souvent, ceux qui sont visés par une OQTF disparaissent dans la nature avant les 30 jours.
Ce qu'il se passe avec l'imam Hassan #Iquioussen est un symbole révélateur de la réalité. pic.twitter.com/kJ2XEEEE0C

— Charlotte d'Ornellas (@ChdOrnellas) September 1, 2022

Imam Iquioussen : CotizUp, le sulfureux site de cagnottes créé par Billal Righi, qui avait lancé une cagnotte en soutien au parent d'élève auteur de la vidéo s'en prenant à Samuel Paty, et qui héberge actuellement celle du prédicateur islamiste en fuite

31/08/2022

🔴 Imam Iquioussen: le point presse du préfet

🔴 "Il a eu connaissance de la décision par son conseil en même temps que le ministre"
🔴 "Il s'est soustrait à la mesure d'expulsion, il est donc devenu un délinquant"
🔴 "Le scénario privilégié c'est une fuite en Belgique" pic.twitter.com/TVC7RPPEf9

— BFMTV (@BFMTV) August 31, 2022

🔴 Le Maroc suspend son "laissez-passer consulaire" permettant d'accueillir Hassan Iquioussen pic.twitter.com/SilnJCIN9i

— BFMTV (@BFMTV) August 31, 2022

Le Maroc a suspendu mardi soir le laissez-passer consulaire permettant l'expulsion d'Hassan Iquioussen, a appris Europe 1 auprès de plusieurs sources à Rabat. Conséquences : s'il est arrêté, Iquioussen ne peut plus être expulsé pour le moment, même si selon plusieurs sources policières, les discussions se poursuivent entre la France et le Maroc.

Le Maroc a suspendu hier soir le laissez-passer consulaire permettant son expulsion. Europe 1 a appris l'information auprès de plusieurs sources à Rabat. Conséquences : s'il est arrêté, Iquioussen ne peut plus être expulsé pour le moment, même si selon plusieurs sources policières françaises, les discussions se poursuivent entre la France et le Maroc. Le laissez-passer consulaire, sésame indispensable pour expulser un étranger en situation irrégulière, a été délivré le 1er août 2022. Il a une validité de 60 jours.

Contacté, l'entourage de Gérald Darmanin s'est exprimé : "Il serait incompréhensible que ce document qui n'a d'autre fonction que d'officialiser la reconnaissance par le Maroc de la nationalité de Hassan Iquioussen soit suspendu. Comment peut-on reconnaître la nationalité d'un de ses ressortissants un jour et ne plus la reconnaître le lendemain ?"

[…]

Europe1

"Il a fui comme un voyou", nous a lancé une source policière.

BFMTV

Une fuite peut-être vieille de quelques semaines

La perquisition, elle, a bien eu lieu malgré l'absence de l'intéressé. D'après nos informations récoltées à Lourches, elle a duré deux heures, s'achevant à 21h30. Ces investigations ont d'ailleurs permis de constater que **Hassan Iquioussen avait laissé son téléphone portable sur place, comme pour échapper à la géolocalisation.**

La justice et la police sont donc sur les charbons ardents pour retrouver le prédicateur. La police judiciaire doit être saisie dans la matinée.

Les enquêteurs pourront également compter sur la coopération européenne induite par la mention de Hassan Iquioussen au Fichier S. Celui-ci encourt désormais trois ans de prison pour s'être soustrait à son interpellation.

BFMTV

30/08/2022

Après la perquisition à son domicile de Lourches ce mardi, l’imam Hassan Iquioussen est introuvable, a appris BFMTV de source policière. Il a été inscrit au Fichier des personnes recherchées et la police judiciaire a été saisie.

Il pourrait se trouver en Belgique, d’après la même source.

BFMTV

Une perquisition est en cours au domicile de l’imam qui est actuellement recherché, il reste « introuvable » :

Un aller sans retour pour l’imam Hassan Iquioussen. Le Conseil d’État a donné son feu vert pour l’expulsion de ce dernier ce lundi. À Lourches près de Valenciennes, devant son domicile, un dispositif de police a été mis en place d’un bout à l’autre de la rue. Il reste maintenant à savoir si l’homme est vraiment chez lui.

À l’intérieur de la maison, aucun signe de vie. Europe 1 a pu discuter avec l’un des fils de l’imam, Loqmane, qui habite quelques maisons plus haut : Hassan Iquioussen ne serait tout simplement pas là. Lundi soir, impossible de le vérifier. De fait, peut-être que l’imam se trouve dans une autre de ses propriétés de la région valenciennoise.

Pour l’heure, le dispositif policier reste en place et les voitures qui se présentent à l’entrée de la rue sont systématiquement fouillées par les policiers et les automobilistes contrôlés. Tout cela sous l’œil un peu circonspect des quelques riverains de la rue. Plusieurs habitants ont d’ailleurs expliqué à Europe 1 que depuis plusieurs jours, l’imam était pratiquement invisible.

Europe1

Un appel à la mobilisation en soutien à l’imam pour dénoncer « le caractère injuste de la mesure d’expulsion » qui aura lieu le samedi 3 septembre 2022 à 15 h sur la Place de la République à Paris :

PERSPECTIVES MUSULMANES

Mardi 30 aout 2022

Le Conseil d'Etat a validé aujourd'hui l'expulsion du territoire français de l'imam Hassan Iquioussen, 57 ans, contredisant la décision du tribunal administratif de Paris prise quelques semaines plus tôt. C'est l'épilogue d'un feuilleton politique et judiciaire qui a animé une partie de l'été.

Sur le plan judiciaire, rien, ou presque. Il est reproché à l'imam des propos tenus en public il y a des années, voire des décennies. Un prétexte qui permet de justifier l'expulsion d'un homme né et socialisé en France, dont les enfants et petits-enfants sont nés en France. La décision du Conseil d'Etat est injustifiable.

Sur le plan politique, le ministre de l'Intérieur annonce l'expulsion prochaine de l'imam Iquioussen le jour de la réception à l'Elysée du prince héritier saoudien. Sous couvert de lutte contre le « séparatisme », l'exécutif continue de faire de l'islamophobie l'un des chantiers majeurs de son quinquennat.

Sur le plan de la mobilisation, les musulmans ont tout de suite dénoncé le caractère injuste de la mesure d'expulsion. Une réaction unanime et forte, au-delà des clivages partisans, signe de maturité politique : à travers H. Iquioussen, ce sont bien toutes les personnes musulmanes qui sont visées. Poursuivons cette mobilisation :

Samedi 3 septembre 2022 à 15h - Place de la République (Paris)

L'expulsion de Hassan Iquioussen n'est pas une fatalité. La légalité est affaire de pouvoir, non de justice.

PM

Twitter

Cagnotte de soutien à l'imam :

CotizUp

Le Conseil d'État donne son feu vert à l'expulsion du prédicateur islamiste Hassan Iquioussen :

> *Le Conseil d'Etat donne son feu vert à l'expulsion de l'imam Hassan Iquioussen, notamment car "cette décision ne porte pas une atteinte grave et manifestement illégale à [sa] vie privée et familiale". pic.twitter.com/ReOLw2Li7j*
>
> *— Nicolas Berrod (@nicolasberrod) August 30, 2022*

Le Conseil d'État a donné son feu vert à l'expulsion de l'imam Hassan Iquioussen, a annoncé Gérald Darmanin, mardi 30 août sur Twitter. «*Le Conseil d'État valide l'expulsion de M. Iquioussen qui tient et propage notamment des propos antisémites et contraires à l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est une grande victoire pour la République. Il sera expulsé du territoire national*», a-t-il déclaré.

Le Figaro

26/08/2022

L'audience est levée, décision rendue « en début de semaine prochaine ».

Le Figaro

Live tweet à dérouler :

En direct du Conseil d'État qui se penche aujourd'hui sur la demande d'expulsion de l'imam Hassan Iquioussen. Il y a quelques semaines, le tribunal administratif avait suspendu l'arrêté d'expulsion le visant. Gérald Darmanin avait déposé un recours qui est examiné aujourd'hui.

> *La représentante du MI poursuit : « Iquioussen est une figure emblématique et charismatique de l'islam militant. Depuis des années répand des idées insidieuses qui, de notre point de vue, sont des provocations à la haine, à la discrimination, à la violence. »*
>
> *« insidieuses » ?*
>
> *— Sihame Assbague (@s_assbague) August 26, 2022*

> *1/64 La procédure contre l'islamiste Hassan #Iquioussen passe ce jour devant le Conseil d'État.*
> *Mon thread n'a pas pour objet de justifier le bien-fondé ou non de son expulsion. Il est d'exposer 1 résumé des sources le concernant sur lesquelles je travaille et alerte depuis 2017.*
>
> *— Naëm Bestandji (@BestandjiNaem) August 26, 2022*

25/08/2022

« On a passé une très belle soirée. C’était très positif, on s’est mis d’accord sur 99,9 % des sujets de conversation » : Quand Darmanin dînait avec l’imam Hassan Iquioussen, qu’il veut à présent expulser

« On peut dire que les Darmanin ont contribué à l’enrichissement de la famille Iquioussen ! » : Quand l’imam indésirable Hassan Iquioussen faisait affaire avec l’oncle de Gérald Darmanin

09/08/2022

Islam : Tareq Oubrou, imam de Bordeaux et beau-frère d’Hassan Iquioussen, dénonce un « discours qui produit du séparatisme mental » et cela même chez les « imams les plus classiques »

07/08/2022

Fiché S depuis 18 mois, ses propos antisémites tenus en 2022 n’ont pas été versés à la procédure

[…]

Un signalement inédit émanant d’un policier de Valenciennes et **datant du 3 mai 2022, non versé à la procédure, n’avait fait que conforter cette position.** Le brigadier-chef y racontait sa visite au domicile d’Hassan Iquioussen pour lui notifier l’arrêté préfectoral d’expulsion. Au cours d’une discussion qualifiée de courtoise et sans animosité, ce dernier avait cependant affirmé que ***« le lobby sioniste voulait sa peau depuis 2004 ».***

Selon une source proche du dossier, **l’imam était aussi fiché S depuis environ dix-huit mois**. Il avait en outre été condamné pour un abattage rituel irrégulier.

Le TA (tribunal administratif) a toutefois entendu les contre-exemples présentés par l'avocate de l'imam dans lesquels celui-ci récusait notamment toute haine des juifs. « **Il ne ressort pas des pièces du dossier qu'il aurait réitéré des propos antisémites postérieurement à 2014 », indique ainsi le tribunal.** Il lui apparaît en dernier ressort qu'une mesure d'expulsion d'Hassan Iquioussen, alors qu'il est né en France et y réside avec ses cinq enfants, serait « une atteinte grave et manifestement disproportionnée à son droit à mener une vie privée et familiale normale ».

Le JDD

05/08/2022

> *La Grande Mosquée de Reims apporte son soutien "sans faille" à l'islamiste Hassan Iquioussen, menacé d'expulsion. Le maire de Reims se dit "stupéfait"*

> *Expulsion de l'Imam Iquioussen : bien décidé à lutter contre ceux qui tiennent et diffusent des propos de nature antisémites et contraires à l'égalité entre les femmes et les hommes, je fais appel devant le Conseil d'Etat de la décision de suspension. pic.twitter.com/IUBiYPfNIm*
>
> *— Gérald DARMANIN (@GDarmanin) August 5, 2022*



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 5 aout 2022

Décision du Tribunal administratif de Paris concernant l'expulsion de M. IQUIOUSSEN

Malgré l'avis favorable de la commission d'expulsion, pourtant présidée par un magistrat de l'ordre judiciaire et la confirmation de la légalité de la mesure par la CEDH, le Tribunal administratif de Paris vient, dans une ordonnance de référé, de suspendre l'exécution de la décision d'expulsion visant Monsieur Hassan IQUIOUSSEN

Au regard de cette décision, Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, bien décidé à lutter contre ceux qui tiennent et diffusent des propos de nature antisémites et contraires à l'égalité entre les femmes et les hommes, annonce faire appel devant le Conseil d'Etat.

Cliquez pour agrandir

pic.twitter.com/3jhLa02jni

— David Guiraud (@GuiraudInd) August 5, 2022

Le Tribunal administratif de Paris vient de suspendre

> *l'expulsion de M. #Iquioussen en ce qu'elle porterait une atteinte disproportionnée à sa vie privée et familiale. Loin des sirènes médiatiques, le droit.*
>
> *— Lucie Simon (@LucieSimon94) August 5, 2022*

Validée par la CEDH, mais suspendue par le tribunal administratif de Paris. La mesure d'expulsion vers le Maroc du prédicateur Hassan Iquioussen, réputé proche des frères musulmans, a été retoquée vendredi par le tribunal administratif de Paris. Le ministre de l'Intérieur a fait appel de la décision.

La cour a estimé que la décision porterait une «atteinte disproportionnée» à sa «vie privée et familiale». Le ministre de l'Intérieur a immédiatement annoncé qu'il faisait appel de la décision devant le Conseil d'Etat.

Le Figaro

« On va leur couper la tête avant qu'ils ne nous coupent la nôtre »: florilège des propos tenus par l'imam marocain Hassan Iquioussen :

> *Un mélange curieux que les prêches d'Iquioussen, qualifiant un jour les Juifs d'«avares et usuriers», «le top de la trahison et de la félonie», tout en rappelant une autre fois que «détester quelqu'un parce qu'il est juif» est «un péché en Islam». pic.twitter.com/C8bDSQy9pO*
>
> *— Le Figaro (@Le_Figaro) August 5, 2022*

> *À propos des femmes, Iquioussen déclare à l'attention de ses ouailles masculines «ne t'isole jamais avec une femme sauf si c'est pour lui apprendre le Coran». «Non, tu ne la déposes*

pas, tu la laisses prendre le bus. (…) Ta gentillesse, tu la laisses pour ta mère». pic.twitter.com/48ZvzcnIGo

— Le Figaro (@Le_Figaro) August 5, 2022

04/08/2022



LES MOSQUÉES SIGNATAIRES DE LA PÉTITION DANS LA MÉTROPOLE

Plus d'une vingtaine de mosquées de la région ont rejoint l'appel à signer la pétition contre l'expulsion d'Hassan Iquioussen. Dans la métropole lilloise, les mosquées d'Halluin, de Lambersart, de Mons-en-Barœul, Bilal de Roubaix et les cinq mosquées lilloises (la grande mosquée, Lille-sud, Assalam, Assouna et Lille-Fives) ont rejoint le mouvement.

La Cour rejette la demande de suspension de la mesure d'expulsion de M. Iquioussen vers le Marochttps://t.co/tB4UkyRg8K#ECHR #CEDH #ECHRpress pic.twitter.com/qY0dKplD2P

— ECHR CEDH (@ECHR_CEDH) August 4, 2022

EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Communiqué de presse
De la Greffière de la Cour

CEDH 251 (2022)
04.08.2022

La Cour rejette la demande de suspension de la mesure d'expulsion de M. Iquioussen vers le Maroc

Aujourd'hui, la Cour européenne des droits de l'homme a décidé de ne pas faire droit à la demande de mesure provisoire dans l'affaire **Iquioussen c. France** (requête nº 37550/22).

L'affaire concerne l'expulsion de M. Hassan Iquioussen, imam résidant en France, vers le Maroc.

L'article 39 de son règlement permet à la Cour d'indiquer des mesures provisoires à tout État partie à la Convention européenne des droits de l'homme. Il s'agit de mesures d'urgence qui, selon la pratique constante de la Cour, ne s'appliquent qu'en cas de risque imminent de dommage irréparable.

Un résumé juridique de cette affaire sera disponible dans la base de données HUDOC de la Cour (lien).

Le requérant, Monsieur Hassan Iquioussen, est un ressortissant marocain, né en France en 1964. Il officie en tant qu'imam sur ce territoire et donne également des conférences. Il disposait d'une carte de résident valable 10 ans.

Le 29 juillet 2022, le ministre de l'Intérieur prit un arrêté d'expulsion du requérant lui retirant son titre de séjour ainsi qu'un arrêté fixant le Maroc comme pays de destination. Ces arrêtés furent notifiés à l'épouse et au fils du requérant en son absence.

En raison de la gravité de la menace pour l'ordre public, le ministre estimait qu'il n'était pas porté une atteinte disproportionnée à son droit à une vie familiale.

Le 3 août 2022, la partie requérante saisit la Cour européenne des droits de l'homme, en vertu de l'article 39 du règlement, d'une demande tendant à la suspension de l'éloignement de M. Iquioussen.

Le requérant allégua que la mesure d'expulsion décidée par le ministère de l'Intérieur entraînait la violation des articles 3 (interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants), 8 (droit au respect de la vie privée et familiale), 9 (droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion), 10 (droit à la liberté d'expression), et 13 (droit à un recours effectif) de la Convention.

Le 4 août 2022, la Cour européenne des droits de l'homme a décidé de ne pas faire droit à la demande de mesure provisoire sollicitée.

Les mesures visées par l'article 39 du Règlement de la Cour sont prises dans le cadre du déroulement de la procédure devant la Cour et ne présagent pas de ses décisions ultérieures sur la recevabilité ou sur le fond des affaires en question. La Cour ne fait droit aux demandes de mesures provisoires qu'à titre exceptionnel, lorsque les requérants seraient exposés – en l'absence de telles mesures – à un risque réel de dommages irréparables. Pour plus d'informations, voir la fiche thématique sur les mesures provisoires.

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int. Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : www.echr.coe.int/RSS/fr ou de nous suivre sur Twitter @ECHR_CEDH.

Contacts pour la presse
echrpress@echr.coe.int | tel : +33 3 90 21 42 08

Les journalistes sont invités à privilégier les demandes de renseignement par courriel.

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Cliquez pour agrandir

03/08/2022

Mardi 2 août, Darmanin a laissé entendre, à l'Assemblée nationale, que l'affaire serait rapidement réglée : Hassan Iquioussen est désormais inscrit au fichier des personnes recherchées et le Maroc a d'ores et déjà délivré un laissez-passer consulaire pour, selon les termes du ministre, l'« expulser manu militari » de France.

> *Le Tribunal administratif de Paris vient d'être saisi en référé. Le droit au recours effectif est garanti par la Constitution, l'expulsion de M. #Iquioussen ne saurait avoir lieu avant qu'un juge impartial ne se prononce sur sa légalité (poke @GDarmanin)*
>
> *— Lucie Simon (@LucieSimon94) August 2, 2022*

Sauf si le référé que son avocate, Me Lucie Simon, annonce avoir déposé mardi soir devant le tribunal administratif de Paris, aboutit avant. « Le droit au recours effectif est garanti par la Constitution, l'expulsion de M. Iquioussen ne saurait avoir lieu avant qu'un juge impartial ne se prononce sur sa légalité », met en garde l'avocate sur Twitter, même si son recours n'est pas suspensif.

[…]

Le Monde

> *« C'est quoi l'objectif ? Vous savez c'est quoi l'objectif ? Ce n'est pas que les non-musulmans nous détestent, ça c'est déjà fait. Ça ils l'ont déjà fait hein. Ils l'ont fait avec le 11-Septembre. Ils l'ont fait avec le 18 juillet [ici,*

Iquioussen se trompe de date ; il veut vraisemblablement parler de l'attentat du 7 juillet 2005 – ndlr]… vous savez : Londres, Madrid… Ils l'ont fait avec Merah… ouh, ouh, ouh. Lapsus ! Je me suis trompé. Ça va ?! Vous voyez toutes ces affaires, toutes ces pseudos-affaires ? Ces pseudo-attentats ont pour objectif de faire peur aux non-musulmans, pour qu'ils aient peur de l'islam et des musulmans. Mais c'est pas suffisant : la guerre ça se fait à deux ! Donc il faut maintenant mettre dans le cœur des musulmans la haine et la peur des non-musulmans. Comment ? Eh bien en insultant le prophète de l'islam, en brûlant des Corans. Vous entendez ?! Comme ça, les musulmans vont développer la haine en eux. Et c'est bon on peut créer le fameux choc des… ? Oh ! Le « choc des civilisations » ! Vous avez entendu ? Le « choc des civilisations ». C'est ça l'objectif de l'islamophobie : « Bouffez vous la gueule, moi je vends des armes ». « Détruisez-vous, moi je reconstruis derrière ». « Blessez-vous, je vous vends des médicaments » ; « Bouffez-vous, je vends plus de journaux… et j'explose l'audimat ». »

Hassan Iquioussen – Mosquée Abou Dhar de Dunkerque le 5 octobre 2012

02/08/2022

> *Expulsion de l'imam Hassan Iquioussen : "Dès que les policiers et les gendarmes auront interpellé M. Iquioussen, il sera exclu du territoire national sans possibilité d'y revenir", affirme @GDarmanin.#DirectAN #QAG pic.twitter.com/7888bI2e5G*
>
> *— LCP (@LCP) August 2, 2022*

Après la sidération, l'heure est à mobilisation contre l'expulsion du territoire français de Hassan Iquioussen. De Lille à Nice en passant par Lyon, des mosquées et

organisations musulmanes expriment publiquement leur opposition à la décision du ministère de l'Intérieur.

Une trentaine de mosquées du Nord ont signé un communiqué vendredi 29 juillet défendent Hassan Iquioussen comme une personne fort d'un engagement de plus de 40 ans qui *« ne saurait être considéré autrement qu'un homme de paix et de dialogue »*. *« Il lui est reproché de tenir des propos discriminatoires et haineux à l'encontre des valeurs de la France. Or, lors de ses différentes et régulières interventions au sein de nos mosquées, Hassan Iquioussen tient toujours des propos en cohérence avec le pacte républicain. Il prône les valeurs nationales de liberté, d'égalité et de fraternité, ainsi que la laïcité. Fidèle à son discours contre les replis identitaires, il milite sans relâche pour promouvoir le dialogue, le respect et le vivre-ensemble »*, assurent-elles.

Les autorités appelées « à plus de considération pour les musulmans Français »

« Au vu des arguments précités, nous, Mosquees du Nord, considérons qu'il y a une erreur manifeste d'appréciation (et) tenons à nous exprimer pour rétablir la vérité », en faveur de Hassan Iquioussen. Il en va de même pour la **Ligue Islamique du Nord (LIN)**, rattachée à l'organisation Musulmans de France (MF).

« Les musulmans de France, comme beaucoup d'autres citoyens, sont choqués en apprenant la décision des autorités d'expulser de France Hassan lquioussen. Il s'agit de l'expulser de son pays natal, le pays de ses enfants et de ses petits-enfants », fait-elle savoir dimanche 31 juillet, estimant que ses coreligionnaires sont *« très reconnaissants »* à l'égard d'un *« fervent opposant à toute forme d'intégrisme et de radicalisme*

», « qui a éclairé 40 ans durant toute une génération à qui il a apporté compréhension et équilibre entre vivre sa religion et vivre pleinement sa citoyenneté ».

Des mosquées interpellent « l'esprit de justice et d'équité »

Hassan Iquioussen fait partie des conférenciers qui fut longtemps parmi les plus régulièrement invités à prêcher dans les mosquées de France, sans que ses interventions n'aient été l'objet de poursuites judiciaires. Parmi les soutiens de poids qui se sont manifestés au cours du week-end du 30 juillet figurent le **Conseil des mosquées du Rhône** (CMR) et le **Conseil théologique des imams du Rhône** (CTIR), qui déclarent leur *« étonnement »* de la probable expulsion du prédicateur. *« Les motivations qui accompagnent cette décision ne nous semblent pas conformes à l'esprit de justice et d'équité qui sont la clef de voûte de nos institutions »*, font part leurs dirigeants dont le recteur de la Grande Mosquée de Lyon, Kamel Kabtane.

L'**Union des musulmans des Alpes-Maritimes** (UMAM) a aussi exprimé sa stupeur face à la situation car *« jamais à (son) sens une personne qui suit ses interventions ses discours ou ses actions, n'en sortira avec de la haine pour la France ou pour les gens en général. (…) Non seulement M. Iquioussen ne constitue aucunement une menace pour notre pays, mais qu'au contraire il est un républicain qui représente une précieuse valeur ajoutée pour réaliser le vivre-ensemble, de par l'impact positif qu'il a sur la jeunesse »*.

(…) Le **Conseil départemental du culte musulman (CFCM) de la Loire** a également réagi avec l'ensemble de ses 25 mosquées pour témoigner *« avec la plus grande solennité »* en faveur du prédicateur. *« Ses conférences ont permis à des milliers de jeunes d'avoir une pratique saine et équilibré de leurs religion loin de toute forme d'extrémisme et violence »*,

déclare le CDCM, qui appelle *« tous les élues locaux et député.e.s ligérien.ne.s à exprimer clairement leurs positions sur cette décision qui nous paraît injuste et disproportionnée »*.

Saphir News

01/08/2022

La semaine dernière, le ministre français de l'Intérieur Gérald Darmanin annonçait l'expulsion à venir d'un prédicateur du Nord, Hassan Iquioussen, réputé proche des Frères musulmans, pour des appels à la haine et à la violence contre la communauté juive notamment. L'imam controversé, qui n'a plus que la nationalité marocaine, souhaiterait s'installer en Belgique, selon le journaliste franco-algérien Mohamed Sifaoui. En réaction, le président du MR Georges-Louis Bouchez a appelé à rendre cette éventuelle installation "impossible."

(…) Né en France, il avait la nationalité française jusqu'à ce qu'elle lui soit retirée à sa majorité. De nationalité marocaine depuis, il avait alors bénéficié de titres de séjour.

C'est à la faveur d'une demande de renouvellement cet hiver de son titre de séjour de dix ans que les autorités françaises ont décidé d'utiliser la loi d'août 2021. Selon son avocate, M. Iquioussen avait reçu le 3 mai notification d'un bulletin d'engagement d'une procédure d'expulsion.

Destination la Belgique?

S'il est effectivement expulsé de France, Hassan Iquioussen aurait la volonté de s'installer en Belgique. C'est en tout cas ce qu'affirme le journaliste franco-algérien Mohamed

Sifaoui, spécialiste des questions de radicalisation, qui précise qu'Hassan Iquioussen devrait recevoir la notification de son arrêté d'expulsion ce lundi.

(…) 7sur7.be

> *«Cette personne (l'imam Hassan Iquioussen), on ne lui reproche aucun délit. Ça ne peut pas être à l'arbitraire du ministre de l'Intérieur de décider des propos qui sont acceptables ou pas», Manuel Bompard dans #LaMatinale pic.twitter.com/bmCpqG6U1p*
>
> *— CNEWS (@CNEWS) August 2, 2022*

> *pic.twitter.com/JX8C2vyclj*
>
> *— David Guiraud (@GuiraudInd) July 31, 2022*

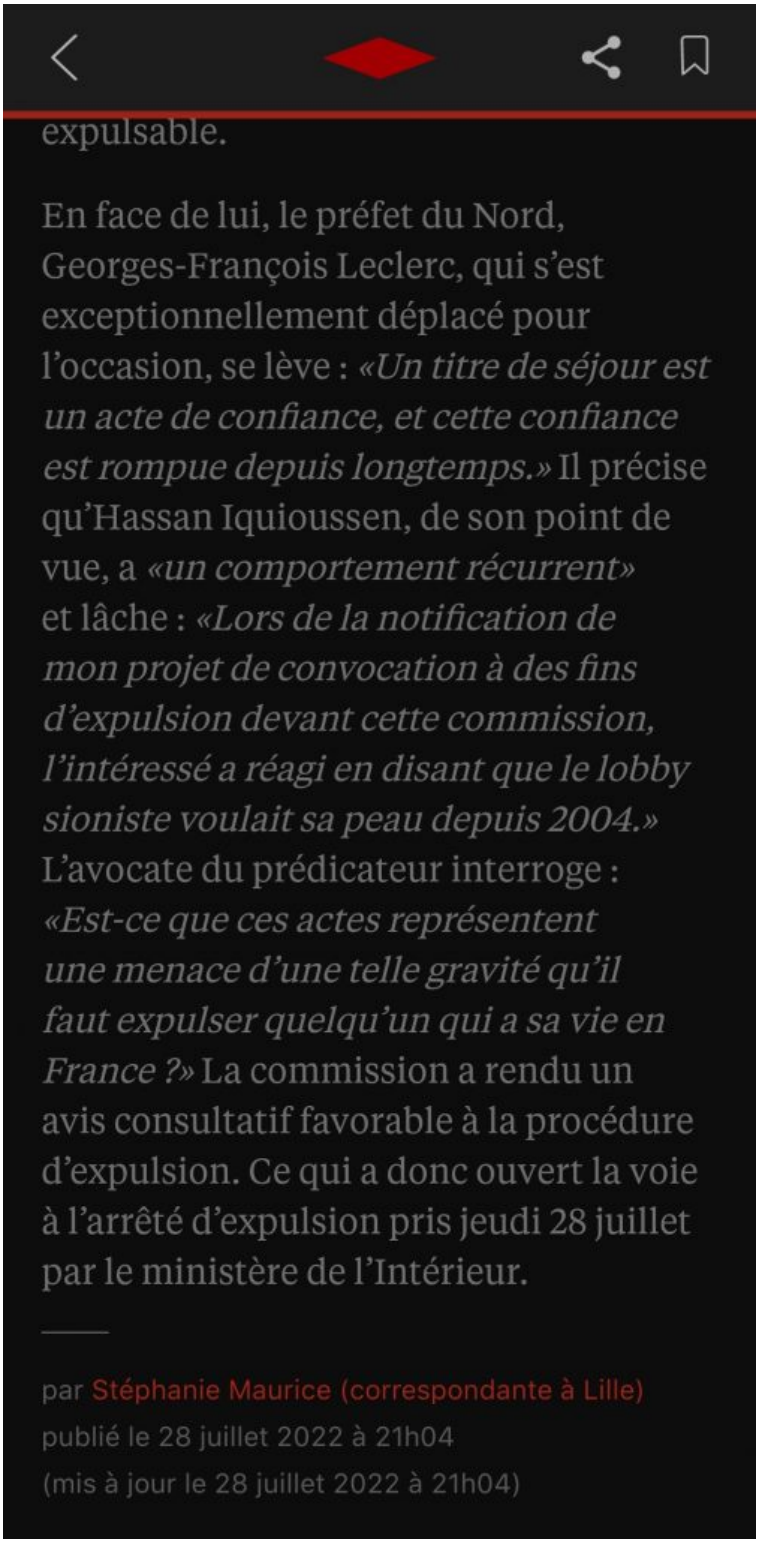
29/07/2022

> *Une procédure d'expulsion du territoire national visant Hassan Iquioussen a été annoncée par @GDarmanin. Se présentant comme un guide religieux, il est en réalité un militant de l'islam politique lié à la pensée des "Frères musulmans" qui piétine depuis des années la République. pic.twitter.com/u5bUWeC2Iy*
>
> *— SG-CIPDR (@SG_CIPDR) July 29, 2022*

> *Savoureux de voir l'extrême-gauche type @AFA_Paris75 défendre Iquioussen et donc ce genre de discours*

> *pic.twitter.com/d7E52MRnbe*
>
> *— Damien Rieu (@DamienRieu) July 31, 2022*

En 2022, Hassan Iquioussen évoque le « Lobby sioniste » qui voudrait sa peau :



expulsable.

En face de lui, le préfet du Nord, Georges-François Leclerc, qui s'est exceptionnellement déplacé pour l'occasion, se lève : *«Un titre de séjour est un acte de confiance, et cette confiance est rompue depuis longtemps.»* Il précise qu'Hassan Iquioussen, de son point de vue, a *«un comportement récurrent»* et lâche : *«Lors de la notification de mon projet de convocation à des fins d'expulsion devant cette commission, l'intéressé a réagi en disant que le lobby sioniste voulait sa peau depuis 2004.»* L'avocate du prédicateur interroge : *«Est-ce que ces actes représentent une menace d'une telle gravité qu'il faut expulser quelqu'un qui a sa vie en France ?»* La commission a rendu un avis consultatif favorable à la procédure d'expulsion. Ce qui a donc ouvert la voie à l'arrêté d'expulsion pris jeudi 28 juillet par le ministère de l'Intérieur.

par Stéphanie Maurice (correspondante à Lille)

publié le 28 juillet 2022 à 21h04

(mis à jour le 28 juillet 2022 à 21h04)

Cliquez pour agrandir

[Libération]

28/07/2022

Le choc a dû être rude. Résidant dans le nord de la France depuis des décennies, mais n'ayant pas la nationalité française, Hassan Iquioussen a demandé cet hiver le renouvellement d'un titre de séjour de dix ans qui arrivait à expiration. Une simple formalité, dans son esprit.

Malgré des positions sans ambiguïté en faveur d'un islam rigoriste, sans parler d'un sérieux dérapage antisémite il y a de nombreuses années, Hassan Iquioussen, réputé proche des Musulmans de France (ex-Union des organisations islamiques en France), branche française des Frères musulmans, n'a jamais été sérieusement inquiété. Depuis sa résidence de Lourches, dans la région de Valenciennes, il alimentait sa chaîne YouTube en vidéos visionnées par des dizaines, voire des centaines de milliers de fidèles.

[…]

Une décision pas acquise

Le dossier constitué sur Hassan Iquioussen par la préfecture du Nord a convaincu la commission d'expulsion des étrangers, présidée par le président du tribunal judiciaire de Lille. Elle a donné un avis favorable à l'expulsion, le 22 juin. La décision n'était pas acquise. Avec cinq enfants, quinze petits-enfants et tout son patrimoine déclaré en France, Hassan Iquioussen pouvait se targuer d'être inséré, à sa manière. Lors de la réunion de la commission départementale d'expulsion, dont *Le Point* a consulté le compte rendu, le préfet du Nord s'est déplacé en personne pour plaider le dossier devant les magistrats avec l'appui sans réserve du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin.

Il a insisté sur l'antisémitisme de l'imam. Ses propos, tenus en 2004, 2005 et 2014, ciblaient « expressément les Juifs et non pas l'État d'Israël ou le sionisme ». Hassan

Iquioussen les décrivait comme « ingrats », « avares », vivant « entre eux dans des ghettos ». L’imam, a martelé le préfet, a par ailleurs déclaré publiquement que « le lobby sioniste voulait sa peau depuis 2004 », lorsqu’il a appris que son expulsion était envisagée.

> *Le frère musulman marocain Hassan Iquioussen a reçu le 3/05/2022 une notification d'expulsion du territoire français. Une sage décision. Il a à son passif la radicalisation islamiste de tant de jeunes et des magouilles financières au service d'un vaste réseau de l'UOIF au HAMAS.* *pic.twitter.com/ceZvHFwFmd*
>
> *— LOUIZI Mohamed (Unique compte officiel) (@MohamedLOUIZI)* *July 27, 2022*

A Lille le 28/07/2022

Communiqué officiel



C'est avec beaucoup d'étonnement que j'ai reçu le 03/05/2022 un bulletin de notification d'engagement d'une procédure d'expulsion à mon encontre. Vous connaissez tous mon engagement au sein de la communauté musulmane française. Depuis près de 40 ans je m'attelle à la diffusion d'un islam authentique empreint d'amour et de tolérance. Dans mes interventions, j'ai toujours eu à cœur d'enseigner que le musulman français peut vivre pleinement sa foi dans le cadre des lois de la République.

Aujourd'hui il m'est reproché de tenir des propos discriminatoires voire violents, ce que je conteste avec force. Mon discours et mon travail de terrain sont là pour le prouver.

Né dans le Nord, je souhaite continuer à y vivre paisiblement auprès de mes enfants et petits-enfants. Je fais confiance en la justice et à mes conseils afin d'annuler cette procédure d'expulsion.

Je vous invite à me communiquer votre soutien à travers des témoignages que vous pouvez envoyer à l'adresse mail suivante : soutien.hi@gmail.com

Je ne manquerai pas de vous informer des suites de cette procédure, exclusivement par le biais de mes différents réseaux sociaux.

D'avance je vous remercie. Tenez bon, vous êtes les meilleurs.

Hassan Iquioussen

H

[…]

Le Point